



LA VIE DERAILLE!



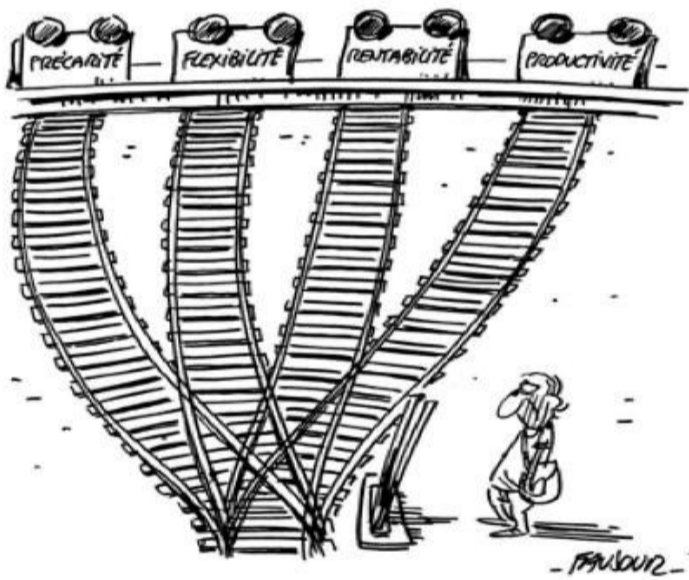
Bulletin d'information des représentants SUD Rail au Comité d'Établissement Maintenance et Travaux
* N°3 * Avril 2016

L'équipement sous tension ...

Ce n'est pas SUD-Rail qui l'a rappelé à la direction mais le président du CE Maintenance et Travaux lui-même qui l'a constaté ...Et pour cause !!!

La hausse des investissements pour le renouvellement du réseau ne comble pas 30 ans d'abandon et de sous-investissement.

OÙ VA LA SNCF ?



Les effectifs attendus peinent à se concrétiser et le déficit départs/arrivées est déjà catastrophique pour ces premiers mois de l'année 2016.

Le recours à la sous-traitance est en augmentation mais à quel prix : malfaçons, non respect des normes ferroviaires, dumping social, non respect des réglementations, remises en cause des organisations de chantiers, etc...

Rien de surprenant : les entreprises privées qui œuvrent sur le réseau n'ont qu'un seul but :

FAIRE DU FRIC !!!...

La délégation SUD-Rail continue de dénoncer ces choix politiques...

Nous l'avons rappelé en séance : c'est dans les cheminots de l'équipement qu'il faut investir car eux ont et auront toujours à cœur le souci de la sécurité des usagers, de la sûreté du réseau, du travail bien fait émanant de leur conscience professionnelle, du respect des normes et réglementations issues des expériences passées...

La situation est critique :

Ensemble, exigeons des collectifs de travail dignes de ce nom à l'équipement...



QUAND SECURITE RIME AVEC IRRESPONSABILITE...

Outre les ESR liés à des défauts de géométrie de la voie (traduisant les vieillissements du réseau), la délégation SUD-Rail a interpellé la Direction sur deux autres types d'évènements très inquiétants : des ESR liés à des interventions du Service Electrique et des ESR liés à la sous-traitance...

Le rapport Ligeron (qui traitait de la catastrophe de Denguin et de 3 autres accidents) avait déjà souligné la situation alarmante du Service Electrique ; la Direction, feignant toujours de ne pas connaître ces conclusions, propose, en solution miracle, un monitorat des jeunes agents SE des 3 collèges, sans préciser quand, comment, par qui et avec quelles compétences cet accompagnement se fera... cette « mesurette » ne nous a pas convaincus d'une réelle prise en compte de la situation du Service Electrique et des risques de catastrophes à venir...

La délégation SUD-Rail l'a martelé : il est nécessaire d'anticiper les embauches au Service Electrique avant que les anciens ne soient partis pour permettre une réelle transmission du savoir-faire ; il est nécessaire d'investir dans la formation professionnelle pour réduire les délais d'attente entre 2 stages ; il est nécessaire de revenir à un encadrement de proximité issu du terrain et compétent...

Agents d'accompagnement des TTx : Hypocrisie, quand tu nous tiens !!!!...

La délégation SUD-Rail tente de relayer dans ce CE M&T le juste combat des agents TTx pour une reconnaissance de leurs nombreuses responsabilités ;

Mais la Direction minimise ces revendications...

Pire, elle est méprisante en répondant : « rien ne permet de dire aujourd'hui que les responsabilités ont augmenté... », alors qu'elle sait pertinemment que :

Les parcours d'interventions sont de plus en plus grands donc des particularités locales plus nombreuses.

Les collectifs voie sont de moins en moins nombreux donc des habilitations moins nombreuses.

De plus en plus de gares sont fermées donc la charge de travail est en hausse.

Pourtant, ce n'est pas demander la lune que de demander un coup de pouce, hors compte, dans le déroulement de carrière de ces agents soumis à de telles responsabilités !!!!...

SUD-Rail soutiendra toutes les initiatives et rapports de forces pour faire aboutir cette légitime revendication...

Les ESR concernant la sous-traitance montrent ce que SUD-Rail dénonce depuis des années :

Quand une entreprise privée bosse n'importe comment sur les chantiers, on court à la catastrophe...

Et les exemples sont malheureusement de plus en plus nombreux : ratés de l'annonce des circulations, tirefonneuse oubliée en voie après restitution des mesures S9, lorry de soudeur percuté par un TER alors que l'entreprise privée se croyait en domaine fermé, chenillard engageant le gabarit et projeté au passage d'un train, etc...

La direction ne jure que par la montée en puissance du partenariat industriel mais la délégation SUD-Rail lui a rappelé que plutôt que de payer grassement des entreprises privées, il valait mieux utiliser cet argent dans des emplois à statut à l'équipement, seuls garants d'une qualité et d'une sécurité dans le travail !!!!...

Face à une sourde oreille dogmatique, nous avons conseillé de (re)visionner le film de Ken Loach « the navigators » ... car nous en sommes là ...



NOUVEAU DECOUPAGE DES CHSCT...TOUJOURS MOINS DE PROXIMITE !

Suite à la réforme ferroviaire, de nouveaux CHSCT vont être mis en place. Ces mises en place s'échelonnent de juin à octobre 2016. Les nouveaux CHSCT mis en place le seront jusqu'en 2018, date à laquelle de nouveaux CE et CHSCT seront mis en place. Encore une fois, la direction en profite pour agrandir le périmètre de certains CHSCT.

La délégation SUD Rail au CE Maintenance-Travaux a voté contre les suppressions de CHSCT (même si la direction a doté ces nouveaux CHSCT de plus de crédit d'heure). En effet, pour nous, c'est encore une fois une perte de proximité et d'efficacité pour défendre les conditions de travail des cheminots sur le terrain. Pour Infrapôle PACA et l'Infralog national, la consultation a été repoussée (litiges en cours sur la nature des modifications de CHSCT).



Sud
Rail

LES FUTURS DECOUPAGES DES CHSCT SUR LE PERIMETRE DU CE MAINTENANCE-TRAVAUX

CEUX QUI CHANGENT...EN MOINS

- Infrapôle Aquitaine ➔ Passage de 4 à 3 CHSCT
- Infrapôle Pays de Loire ➔ Passage de 4 à 3 CHSCT
- Infralog Pays de Loire ➔ Passage de 2 à 1 CHSCT
- Infrapôle Lorraine ➔ Passage de 5 à 4 CHSCT
- Infralog Nord Pas de Calais ➔ Passage de 2 à 1 CHSCT
- Infrapôle PACA ➔ Passage de 5 à 3 CHSCT avec création de nouveaux périmètre

CEUX QUI CHANGENT...EN PLUS

- Direction Maintenance-Travaux ➔ Passage de 1 à 2 CHSCT

CEUX QUI CHANGENT (PERIMETRES OU EFFECTIFS)...MAIS QUI GARDENT LE MÊME NOMBRE DE CHSCT

- - Infrapôle Champagne Ardennes
- - Infrapôle Normandie
- - Infrapôle SUD Est Européen

POUR LES AUTRES ETABLISSEMENTS, LA SITUATION RESTE LA MEME QU'AUJOURD'HUI

Ce bulletin d'information est financé grâce aux cotisations des adhérents SUD RAIL et réalisé par toute l'équipe ...



informer
lutter
revendiquer

Sud



NEGOCIATIONS CONVENTION COLLECTIVE: Comme il fallait s'y attendre, l'harmonisation proposée par le Gouvernement et par l'Union des Transports Publics se fait par le (très) bas alors que nous proposons que le RH077 soit la base minimale des discussions. C'est à dire qu'en l'état des discussions, les cheminot-e-s du secteur privé n'ont rien à y gagner et les celles et ceux de la SNCF ont tout à y perdre.

VOS ELUS CE SUD-Rail:

Pascal PIGNAL

INFRAPOLE ALPES

06.19.41.46.94.

pignalpascal@free.fr

Alain LECLERQ-POLVECHE

INFRAPOLE Nord Pas De Calais

07.81.97.31.85

alainlerouge62@gmail.com

Philippe LALOU

EIV MOULIN NEUF

07.87.31.50.75

lalou.philippe@orange.fr

Angel GONZALEZ

INFRAPOLE PACA

06.20.60.23.65

angelgonzalez@free.fr

Arnaud CHAUVEAU

INFRALOG PAYS DE LOIRE

07.68.43.68.03

arnaud.chauveau@club-internet.fr

Pierre FOVELLE

INFRAPOLE Nord Européen (INE)

06.23.57.06.31

pierrefovelle@free.fr

Jocelyn VAILLANT

INFRAPOLE PAYS DE LOIRE

06.48.09.87.14.

jos.vaillant66@gmail.com

À L'EQUIPEMENT L'ADDITION EST SALÉE !

PLUS D'HEURES DE TRAVAIL ► Jusqu'à 48 heures par semaine / Jusqu'à 44 heures par semaine calculée sur une période de 6 mois / 10 heures de travail effectif maxi au lieu de 9h30 actuellement / Disparition de la notion d'amplitude de travail

MOINS DE REPOS ► 104 repos (au prorata des journées travaillées) au lieu de 122 ou 132 actuellement / 11 heures de repos journalier au lieu de 12 heures actuellement (et 14h après nuit)

MOINS DE GARANTIES SUR LA MOBILITE ET LA COMPENSATION DES DEPLACEMENTS ► Suppression de la zone normale d'emploi (3 km maxi du lieu d'affectation) / Création d'une « zone de résidence » pouvant aller jusqu'à 50 km du lieu d'affectation ! / Création d'une notion de « rattachement » en remplacement de la notion d'affectation (= affectation temporaire)

MOINS DE PROGRAMMATIONS ► Disparition des programmations semestrielles et des délais de prévenance de 10 jours en cas de modification du programme semestriel / La seule obligation de la direction en cas de déprogrammation des repos (ou passage nuit/jour, jour/nuit ou de week-end...) est de prévenir les agents 7 jours à avant !. Pour les heures de prise et fin de service, 3 jours avant ! / Pour la modification des heures de prise et de fin de service, 1 heure avant !

ASTREINTE ► Obligation d'informer les agents de la programmation individuelle des périodes d'astreinte seulement 2 semaines à l'avance. Possibilité de réduire ce délais de prévenance à 1 jours (incident mais aussi absence imprévue et production imprévue)

PLUS DE FLEXIBILITE ► Introduction des forfaits heures (hebdo, annuel) ou jours (annuel) pour les cadres et certains autres personnels

Suite aux premières réunions de négociations sur la nouvelle réglementation, patronat et gouvernement jouent le pourrissement et attendent le rapport de force.



Prenons en main notre lutte ! Multiplions les initiatives, les assemblées générales, les actions !

DEVELOPPONS LA GREVE PARTOUT ET ENSEMBLE !



FEDERATION SUD RAIL - 17, boulevard de la libération - 93200 SAINT DENIS

Tel: 01 42 43 35 75

Fax: 01 42 43 36 67

E-mail: federation-sudrail@wanadoo.fr

